

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME n° 12**



Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME n° 12

Le FIP GALIA PME N°12 a été constitué fin 2015. Toutes les parts A ont été souscrites avant fin décembre 2015.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 décembre 2020, le Fonds peut désormais librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Plusieurs cessions ont été réalisées en 2020 et en 2021, nous permettant ainsi de procéder une distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME N°12 en espèces, à hauteur de **1.427.470 euros**, soit la somme de **110 € par part**, avant fin décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de nos sincères salutations.

Vincent SCHIFANO
Président